

VILLAGES DU LAC DE PALADRU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2017

PRÉSENTS : Gérard SEIGLE-VATTE - Maire, Jean-Paul BRET – Maire Délégué, Sandrine ALBRAND, Philippe ACCORSO, Denis CARRON, Christian CLOR, Marie-Christine CLOR, Christiane COLLOMB, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Denis GUILLAUD, Pascal MAILLEY, Bernard MATHIAS, Emilie MERMET, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Christian MOINE, Ernest ORTIZ, Christiane PEROT, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Daniel SEYVE, Maryse TRAVERS, Amélie VERRIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Franck CHEVALLET, René-Xavier FAIVRE-PIERRET, Laurence GUERPILLON (pouvoir Christiane PEROT), Elodie GUINET, Franck TERRIER (pouvoir Denis GUILLAUD)

Christian CLOR est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- * Droit de préemption urbain
- * Gendarmerie
- * Fiscalité
- * Subvention Région :
- * Mise en place DUERP (Document Unique Evaluation des Risques Professionnels) - obligatoire
- * Convention avec la CAPV – prestations de services pour la gestion technique de la bibliothèque
- * Convention d'adhésion à l'Association du Personnel du Pays Voironnais
- * Programme LEADER : appel à projets
- * Demande subvention CAF pour le RAM
- * Demande de subvention CNDS – city-park
- * Questions diverses

M. Gérard SEIGLE-VATTE, maire, ouvre la séance et propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- * Carte scolaire
- * Compte-rendu réunion du Tour du Lac du 09/02

APPROBATION du COMPTE-RENDU

Avec 3 corrections (remplacer adjoints délégués par conseillers délégués p 3 – suppression de la mention CAPV pour les syndicats intercommunaux p 4 – nom exact Patrice Monard p 6) :
le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire rappelle que l'adoption, en conseil municipal du 09/12/2016, du PLU – Plan Local d'Urbanisme – de la commune historique de Paladru permet de mettre en place un droit de préemption urbain sur les zones U et AU, qui n'existait pas à Paladru.

Pour cela, le conseil municipal doit prendre délibération.

Ce droit permet d'avoir un droit de priorité pour l'acquisition des biens mis en vente ; toutes les mises en vente concernées doivent être signalées à la mairie, et la commune a un délai de 2 mois pour faire connaître sa décision de préempter ou non.

Jean-Paul BRET indique que la commune historique du Pin a déjà instauré ce droit de préemption, avec délégation au Maire. Le Maire prend les décisions de non-préemption courantes (pour ne pas bloquer les ventes), en informe systématiquement le conseil, et bloque les projets intéressants pour les soumettre au débat (adjoints, commission urbanisme, conseil municipal).

La préemption par la commune ne concerne pas les zones A et N, qui sont du ressort de la SAFER.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise en place du droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU de la commune historique de Paladru
- donne délégation au Maire pour décider des non-préemptions et soumettre au débat les projets qui présentent un intérêt pour la commune.

GENDARMERIE

Le Maire rappelle que le poste estival de gendarmerie du Tour du Lac est hébergé dans des locaux communaux situés en face de la mairie de Paladru.

L'accueil de la gendarmerie est financé par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) : logement (location des locaux à Paladru), frais de nourriture, de déplacements...

Ces locaux posent problème car ils sont difficilement réhabilitables et sont dans le périmètre du projet d'aménagement du centre village – secteur mairie / pré Garaud / port / plage.

Une solution est donc à étudier pour l'avenir.

L'achat d'une maison mise en vente – route du Petit Port, à proximité des tennis – était éventuellement envisageable – prix 230 k€. Une visite a été faite par MM.SEIGLE-VATTE et BRET. Cette solution ne paraît pas idéale : emplacement, configuration (chambres – partie féminine à créer)

Le Maire donne également lecture d'un courrier du Colonel de Gendarmerie qui confirme l'intérêt apporté au renfort de sécurité des populations autour du Lac en période d'été et qui espère pouvoir confirmer la reconduction de ce poste estival pour cette année 2017.

Mais l'engagement ne peut être qu'à court terme, rien ne permet de préjuger des années futures.

Par ailleurs, les autres communes du Tour du Lac n'entendent pas non plus vouloir s'impliquer davantage dans cette présence.

D'autres solutions sont probablement à étudier, pour exploiter le patrimoine existant de la commune :

- Maison Belmont : cette maison, à l'angle du parking de la plage, héberge actuellement au rez-de-chaussée un bureau pour l'association de pêche, et au 1^{er} un espace de musculation pour le club d'aviron (espace qui va être transféré d'ici l'été sur le site du club avec l'extension en cours de réalisation par la commune)
- Maison anciennement Clavel – actuelle bibliothèque

En conséquence de tous ces éléments, le Maire propose de ne pas donner suite au projet existant d'achat de la maison.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

FISCALITE

Le Maire rappelle les taux tels que définis lors du projet de fusion.

- Taxe d'Habitation : 9.80%
- Taxe Foncier Bâti : 20.65%
- Taxe Foncier Non Bâti : 53.66%

Ces taux seront votés ultérieurement.

Pour le foncier bâti, il est prévu un lissage sur 3 ans. Une délibération est d'ores et déjà nécessaire pour acter ce lissage.

L'application des taux des 2 autres taxes – taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti – est immédiate.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise en place du lissage sur 3 ans des taux de la taxe sur le foncier bâti.

DEMANDE DE SUBVENTION auprès du CONSEIL REGIONAL

Le Maire rappelle le projet communal d'aménagement du centre village – secteur mairie / pré Garaud / port / plage, pour lequel des financements sont à trouver.

Il indique que ce projet peut être présenté à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une aide à l'aménagement des bourgs centres accessible aux communes de 2000 à 20000 habitants.

Jean-Paul BRET précise que ce projet mené par la commune en direct est complémentaire de celui mené avec la CA du Pays Voironnais pour l'aménagement global centre village et musée, pour lequel un dossier a été déposé par la CAPV dans le cadre du Contrat Ambition Région (lequel contrat remplace le CDDRA et est doté de 3,3 M€ sur 3 ans)

Daniel SEYVE précise le contexte du projet communal, et indique qu'une évaluation globale a été faite pour un montant de 560 k€, incluant des aménagements partiels portés au budget pour 250 k€, des aménagements voiries pour 135 k€, et des aménagements complémentaires.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 160 k€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le dépôt, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de demande d'une subvention de 160 k€ pour ce projet, dans le cadre de l'aide à l'aménagement des bourgs centres accessible aux communes de 2000 à 20000 habitants.

DOCUMENT UNIQUE - obligatoire

Le Maire indique le rappel fait aux collectivités de l'obligation de mettre en place le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), qui a pour objectif la prévention de ces risques.

Ce dispositif réglementaire est déjà depuis de nombreuses années en vigueur pour les entreprises privées.

L'évaluation porte sur l'ensemble des postes de travail de la commune, qui doivent être identifiés, décrits et analysés. Un document unique est rédigé.

Un suivi annuel sera ensuite nécessaire.

Le Maire propose une offre de services de la société CEPIM pour la mise en œuvre de l'évaluation initiale et la rédaction du document unique, pour un montant de 1100 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve de confier cette mission à un prestataire
- accepte l'offre de la société CEPIM pour un montant de 1100 €

CONVENTION avec la CA PAYS VOIRONNAIS - LECTURE PUBLIQUE

Le Maire rappelle la prise de compétence lecture publique par la CA PAYS VOIRONNAIS. A ce titre, des dispositions ont été prises pour la prise en charge par la CAPV de la gestion technique des bibliothèques, et une convention est proposée par la CAPV aux communes.

Jean-Paul BRET rappelle que cette prise de compétence à l'échelle du PAYS VOIRONNAIS a pour objectif de permettre un accès élargi et partagé à l'ensemble des ressources médias mutualisées des 19 bibliothèques regroupées au sein du réseau, pour tous les habitants des 31 communes. Les communes ne disposant pas de bibliothèque définissent simplement un point de dépôt / reprise pour leurs habitants.

Il précise que pour la gestion technique un loyer unique de 50 € par m² et par an a été défini et sera versé aux communes par la CAPV.

La commune nouvelle dispose avec 2 bibliothèques, il convient de valider avec la CAPV l'adaptation de cette convention à ce cas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention avec la CA du PAYS VOIRONNAIS pour la gestion technique des bibliothèques et autorise le Maire à signer

CONVENTION d'ADHESION à l'ASSOCIATION DES PERSONNELS DU PAYS VOIRONNAIS

Le Maire informe que la commune historique de Paladru adhère à l'Association des Personnels du Pays Voironnais. Cette adhésion doit être reconduite chaque année.

Comme la commune historique du Pin n'adhère pas à cette association, il convient de décider si la commune nouvelle adhère ou non.

L'adhésion à l'association comporte une part communale et une part personnel ; le personnel a le choix d'adhérer ou non.

Cette association a pour objet de proposer aux employés adhérents des avantages et accès à des manifestations (tarifs, billetteries, locations mobil-homes...)

Selon les nouvelles modalités indiquées dans le courrier reçu de l'association, le coût pour la commune pour 2017 est de 65 € par employé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion par la commune des Villages du Lac de Paladru à l'Association des Personnels du Pays Voironnais pour 2017

- demande qu'un bilan soit réalisé en fin d'année avec les personnels (adhésions, bénéfices...)

DEMANDE auprès de LEADER - SOUTIEN MANIFESTATION CULTURELLE

Le Maire fait part d'une demande de soutien pour une manifestation culturelle, de la part de l'association HARPES DETOURS.

Denis GUILLAUD apporte des précisions sur le projet et le contexte financier. En tant que membre du CA de cette association, il ne prendra pas part au débat et au vote.

Cette association sise à La Tour du Pin projette une manifestation Festi V'Harpes sur 3 jours les 7-8-9/07/2017, avec un programme varié sur Paladru – Villages du Lac de Paladru.

L'association a besoin d'un budget pour se lancer et financer de la 1^{ère} édition (13 k€) en 2017, elle compte ainsi se constituer un fond de roulement qui lui permettra de poursuivre le projet au fil des années.

Pour ce faire, l'association présente un dossier LEADER qui peut financer 80% à condition que des collectivités soutiennent le projet et financent au moins 20%, soit 2600 €.

En complément d'autres soutiens en cours (M.Fabien Rajon, Mme Sylviane Colussi), l'association sollicite le soutien de la commune pour cette 1^{ère} édition.

Le conseil municipal reconnaît l'intérêt potentiel de la manifestation et la richesse des animations proposées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (sauf D.Guillaud absent pour le vote) :

- approuve l'octroi d'une subvention de 1500 € maximum à l'association HARPES DETOURS pour le lancement de sa une manifestation Festi V'Harpes en 2017.

DEMANDE de SUBVENTION pour le RAM

Le Maire rappelle que la commune porte le poste de Relais Assistante Maternelle (RAM) du Tour du Lac de Paladru. C'est un poste à 80%, partagé entre les 4 communes du Tour du Lac.

Cette prestation est aidée par la CAF. Elle peut aussi faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental, pour un montant de 3048,98 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental la convention d'aide au Relais d'Assistance Maternelle (RAM).

DEMANDE de SUBVENTION CITY-PARK PALADRU

Le Maire présente le projet qui existait à Paladru pour installer une aire de jeux type city-park.

Ernest ORTIZ précise ce projet, constitué d'un aménagement de type city-park avec 1 piste d'athlétisme périphérique. Il est prévu situé à proximité des tennis, avec pour objectif d'avoir un pôle sports et jeux en périphérie de l'aménagement centre village.

Pour cet équipement, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du CNDS (Centre de Développement Du Sport).

Jean-Paul BRET indique qu'un tel espace a été créé récemment au Pin ; son usage et son fonctionnement sont satisfaisants, il faut cependant être vigilant à l'emplacement choisi pour maîtriser sa bonne utilisation : éviter d'être trop isolé, proximité école...

Il précise par ailleurs que l'avenir des courts de tennis de Paladru reste ouvert, car ils faisaient partie de la discussion avec le club pour valider l'investissement de tennis couverts, avec la nécessité de concentrer à terme les dépenses d'entretien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte que soit déposé un dossier de demande de subvention auprès du CNDS.

Point ajouté : CARTE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que dans le projet de commune nouvelle en 2016, il avait été décidé par les deux équipes municipales de conserver les 2 écoles existantes dans les 2 communes historiques.

Il est nécessaire de confirmer cette orientation par une délibération de la commune nouvelle Villages du Lac de Paladru

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création d'une carte scolaire pour la commune Villages du Lac de Paladru , avec deux secteurs qui correspondent aux deux communes historiques Le Pin et Paladru, et auxquels sont rattachés les habitants de chaque commune historique.

En complément, le Maire rappelle que l'accueil des tout- petits (TPS) a été mis en place sur Paladru à la rentrée 2016, et indique que ce dispositif devrait être reconduit en 2017.

Amélie VERRIER donne des précisions sur le fonctionnement de ces TPS : bon fonctionnement en 2016, avec quatre enfants, satisfaction des parents

Il est rappelé que cette mise en place se faisait avec certaines conditions, en accord avec l'inspectrice :

- Peu d'investissements
- Pas de personnel supplémentaire
- Ni cantine ni garderie

Jean-Paul BRET appelle à la vigilance pour éviter des interférences avec l'offre petite enfance, et en particulier avec la gestion des crèches du Tour du Lac (Paladru – Charavines)

Point ajouté : COMPTE-RENDU TOUR DU LAC

❖ Fragilité de l'engagement intercommunal

Le Maire souligne la fragilité de l'engagement intercommunal, les difficultés dans les discussions et projets. Tout cela émane de différences fortes de situation (en particulier financière) entre les communes, et des politiques qui en découlent (priorité aux projets communaux, remise en cause d'accords intercommunaux...)

Pour exemples : terrains de foot actuels et futurs, participation fonctionnement salle des Cèdres et autres équipements, projet de tapis d'escalade...

❖ Courrier à la CAF pour la petite enfance

Jean-Paul BRET signale qu'il a été décidé de faire un courrier commun à la CAF, car le plafonnement imposé est incompatible avec une bonne gestion de la crèche.

La difficulté est toujours la répartition de l'effort entre contribuable et usager, le plafonnement trop favorable pour l'usager (tranches supérieures du QF) amène potentiellement à une prise en charge abusive des coûts par l'impôt.

❖ Trail du Tour du Lac

Le Maire évoque le Trail du Tour du Lac dont un membre organisateur P.Héraud est venu à la réunion intercommunale pour présenter le projet 2017 – 3^{ème} édition. Il rappelle brièvement l'historique et le contexte de cette manifestation.

Le conseil municipal reconnaît l'attrait et le rayonnement de cette manifestation.

L'association organisatrice ne demande pas de subvention, mais une participation plus active en particulier des associations pour qu'il y ait de la fête et des animations sur le parcours ; cependant elles ne le feront que si elles y trouvent un intérêt.

L'idée que les communes mettent à disposition des gilets ou dossards pour les bénévoles (beaucoup sont mobilisés sur le parcours pour le sécuriser) est également évoquée.

❖ Renégociation des prêts

Denis GUILLAUD indique qu'une rencontre a eu lieu avec le Crédit Agricole Centre-Est pour une renégociation des prêts issus des deux communes et en cours avec cette banque.

Il n'est pas possible d'inclure d'autres prêts dans cette renégociation.

Prêts en cours (CRD = capital restant dû) :

Le Pin CRD : 151 624,19 € - échéance finale 17/06/2030 - taux 3.99%

Paladru CRD : 286 009,97 € - échéance finale 01/07/2029 - taux 3.83%

Paladru CRD : 37 274,05 € - échéance finale 01/02/2018 - taux 3.68%

Il y aurait possibilité de renégocier ces prêts à un taux < 2% si un nouvel emprunt supplémentaire pour un nouveau projet est ajouté.

La banque demande définir le montant et la durée du nouveau projet.

La proposition est de discuter sur une base de 250 K€ (mis dans le budget 2017) sur une durée de 12 ans.

Cela permettrait aussi de remplacer éventuellement la ligne de trésorerie ouverte par l'ex commune de Paladru

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
- donne son accord pour continuer les discussions sur cette base

Une présentation de l'offre précise sera faite au prochain conseil.

❖ Tarifs des salles

Marie-Christine CLOR souligne le problème des règles pour les tarifs des salles et la difficulté pour les secrétaires : une partie de la population et des élus a retenu du projet intercommunal la réciprocité des tarifs pour les populations des deux communes historiques, et des doutes sur les tarifs créent de l'incompréhension.

Le Maire signale que quelques cas ont effectivement posé problème sur ce début d'année.

Jean-Paul BRET dit que cette réciprocité doit s'appuyer sur une étude et une harmonisation des règles et des tarifs, pour éviter des effets d'aubaine qui peuvent nuire à la bonne utilisation des salles, et qu'il serait préférable de la reporter à 2018.

Les secrétaires indiquent que la plupart des réservations pour 2017 sont déjà enregistrées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 21 voix pour – 3 voix contre :

- prend en compte l'impact marginal des quelques cas qui pourraient s'avérer incohérents,
- décide que la réciprocité des tarifs soit appliquée dès 2017,
- décide que l'harmonisation des tarifs et règles pour 2018 soit arrêtée d'ici juillet 2017

QUESTIONS DIVERSES

❖ Demandes de subventions

Christiane PEROT souhaite soumettre des demandes de subventions diverses.

A Paladru, ces demandes étaient examinées en une fois, pour limiter les délibérations.

Au Pin, elles étaient traitées au fur et à mesure, car elles arrivent au fur et à mesure, et tout au long de l'année ; les associations et autres demandeurs attendent les réponses ; le regroupement est effectif et organisé pour les associations sportives (gestion intercommunale mise en place), mais d'autres organismes sont demandeurs : MFR pour formations apprentis...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de traiter les demandes une fois chaque trimestre

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Prochaine réunion : Le 9 mars